

JOURNÉE DE LA CONSTRUCTION

Le 4 décembre dernier, plusieurs organisations, ordres professionnels et associations d'entrepreneurs et de consommateurs, dont l'ACQ, étaient invitées à participer à la première journée de la construction organisée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest. Lors des RDV ACQ de décembre, Jean-François Arbour, président de l'ACQ, et David Martellino, directeur général de l'ACQ Résidentiel, ont profité de l'heure du dîner pour revenir sur les discussions qui ont eu lieu lors de cette rencontre.

Parmi les sujets couverts, il y a, entre autres, la formation et le processus d'obtention des licences d'entrepreneurs, la protection des consommateurs et la surveillance des chantiers. L'ACQ a, par ailleurs, défendu l'idée de structurer un nouveau modèle d'inspection obligatoire pour tous les types de bâtiment. Cette idée a été très bien reçue de la part des participants.

D'ailleurs, la ministre a profité de l'événement pour nous confirmer son grand intérêt d'aller de l'avant avec un code de construction unique. Comme il s'agit d'une revendication historique de l'ACQ et d'un premier pas vers l'implantation d'un modèle d'inspection obligatoire, nous suivrons le dossier de très près.



HAUSSE DU COÛT DES MATÉRIAUX

Afin de diminuer les répercussions de la volatilité du prix des matériaux et d'équilibrer davantage les risques y étant reliés, l'ACQ, ses partenaires et la SQI ont travaillé une clause d'ajustement du prix de certains matériaux et équipements. Les modalités de cette solution innovante ont été dévoilées lors d'une présentation conjointe de l'ACQ et de la SQI lors des Rendez-vous ACQ tenue le 9 décembre 2021.

En se prévalant de cette option, le prix des matériaux et équipements choisis sera ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction de l'indice de référence publié mensuellement. Elle sera introduite à la documentation contractuelle de certains projets de la SQI au courant de l'année 2022. Une capsule de formation et des outils de références seront disponibles pour les entrepreneurs sous peu.



Pour plus de détails, visitez le site de la SQI:

sqi.gouv.qc.ca/relationclients/Pages/clauses_ajustements_prix_materiaux.aspx